

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2025

Convocation du 07/05/2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 19

L'An deux mille vingt-cinq, le treize du mois de mai à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de mai, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille, DUDÉ Maïté.

DCM2025-05-069 **Développement des énergies renouvelables - ombrières**
Acte 8.8 : Domaine et compétence par thèmes – environnement

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2024-02-011 en date du 13 février 2024, le conseil municipal avait validé des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR) et notamment des emplacements pour l'installation d'ombrières.

L'État n'a pas fait de retour sur la validation des zonages mais le conseil municipal est invité à se prononcer sur le montage souhaité :

- Objectif du projet ? Quels besoins ? Quelles attentes ?
 - Vente électricité de la totalité
 - Autoconsommation partielle ou totale
- Quelles surfaces ?
 - Surfaces approximatives des zones considérées pour les parkings
- Qui porte le projet ?
- Quels sont les acteurs du projet ?
 - Est-il possible de s'appuyer sur eux ?
- Raccordement du projet ?
- Aspects réglementaires
 - Urbanisme
- Investissement : Quel est le niveau d'implication souhaité dans le projet ?
 - De l'agglomération ?
 - De la commune ?
 - Des citoyens ?
- Calendrier
 - Début du projet ?
 - Fin du projet ?

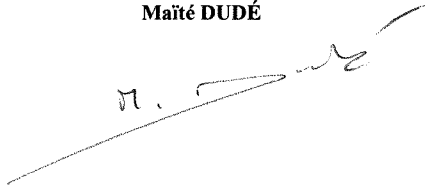
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Dans un premier temps, charge monsieur le Maire de prendre contact avec le conseiller en énergie du SIEMML pour organiser une présentation sur les différentes études déjà réalisées sur les bâtiments et avoir une orientation sur les ombrières.

Dans un deuxième temps, charge monsieur le Maire de prendre contact avec la SEM Départementale Alter Energies qui développe des projets d'ombrières.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**Le secrétaire,
Maïté DUDÉ**



**Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER**

